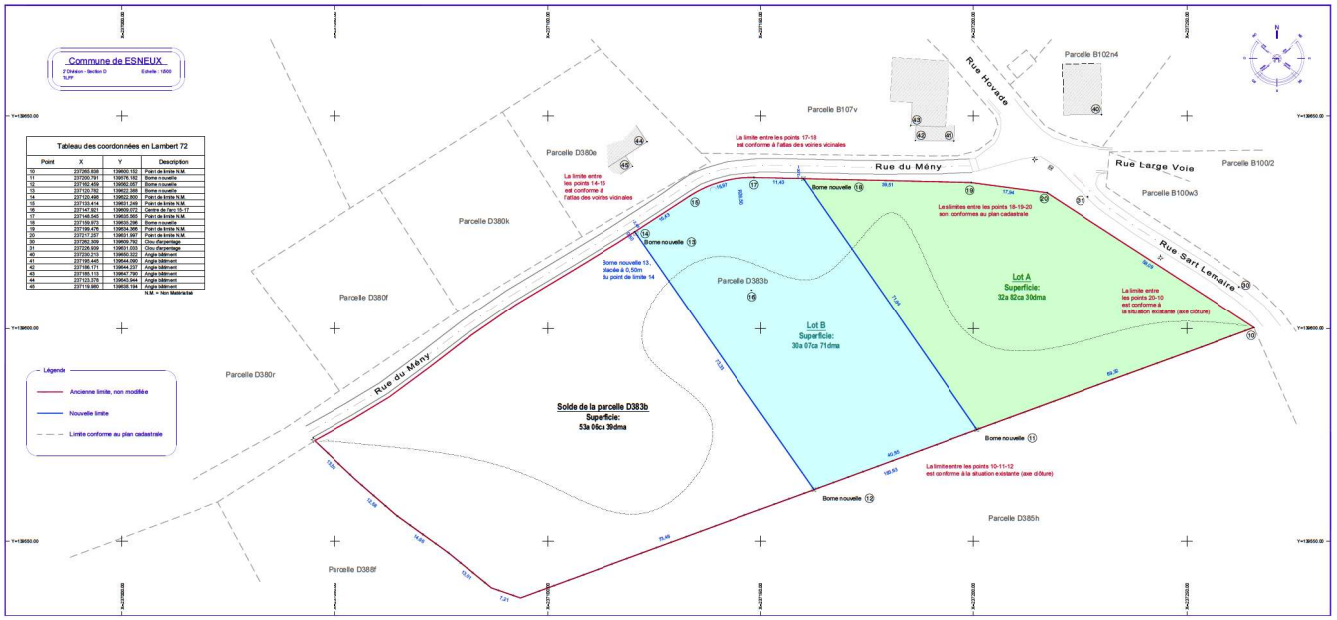

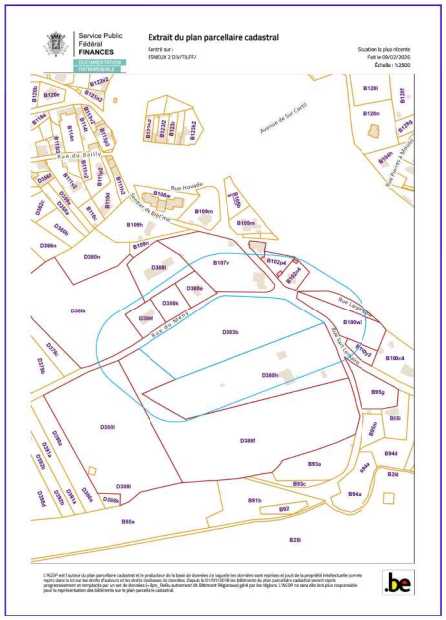

PROCES - VERBAL
DE MESURAGE, DIVISION ET BORNAGE

L'an deux mil vingt-six, le treize avril,

Je soussigné,

Jean-Luc PERDAENS, Géomètre-Expert, légalement admis en cette qualité, assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Nivelles, inscrit à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro GEO 04/0693 et dont les bureaux sont situés, rue de l'Hôpital n°5 à 1420 Braine l'Alleud.
(*tél: 02/387.48.98 - courriel: jean-luc@bureauperdaensnbe*)

[redacted]

Avec pour mission de mesurer, diviser et borner une partie de parcelle sise sous la commune de

ESNEUX

A front de la Rue du Mény, parcelle cadastrée Esneux 1er division (Tilff), section D, parcelle D383t :

Lot A (*partie de la parcelle D383b*),
figuré sous teinte verte au plan ci-contre, 'ai trouvé contenir en superficie :

32 a 82 ca 30 dma
trente-deux ares, quatre-vingt-deux centiares et trente dixmilliares

Lot B (*partie de la parcelle D383b*),
figuré sous teinte cyan au plan ci-contre, j'ai trouvé contenir en superficie :

30 a 07 ca 71 dma
trente ares, sept centiares et septante-et-un dixmilliares

Remarque: La limite entre les points 10, 11 et 12 n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire. Elle correspond à une ancienne clôture.

Ma mission étant ainsi terminée,
j'ai clos et signé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit à la date que dessus
Fait à Braine L'Alleud.

Jean-Luc PERDAENS
Géomètre-Expert

Dossier : 2026 TILFF
Coordonnées Lambert 72